

Question pour le conseil municipal de Fontenay aux Roses du 24/09/2026

Groupe Fontenay au cœur :

Laurent Vastel, Malika Assante, Michel Renaux, Muriel Galante Guillemot, Guillaume Laurencin, Claudine Antonucci, Pierre-Henri Constant, Cécile Collet.

Objet : Promotion d'une pétition contre l'obligation générale du port du casque à vélo

Contexte :

Un conseiller municipal de la majorité, chargé des mobilités, a récemment diffusé sur les réseaux sociaux une vidéo appelant à soutenir la pétition déposée sur la plateforme de l'Assemblée nationale sous le titre : « Non à l'obligation du port du casque à vélo » (<https://petitions.assemblee-nationale.fr/initiatives/i-6860>)

Nous précisons que cette pétition ne demande pas la suppression de l'obligation actuellement applicable aux enfants de moins de 12 ans.

Elle s'oppose à l'instauration d'une obligation générale du port du casque pour l'ensemble des cyclistes, notamment les adultes.

Toutefois, la communication diffusée peut être comprise comme une promotion de l'abandon du casque à vélo, alors que celui-ci constitue une mesure élémentaire de protection, particulièrement pour les enfants.

En France, le port du casque est obligatoire pour les conducteurs et passagers de cycles âgés de moins de 12 ans. Cette règle est également enseignée aux enfants dans le cadre de l'éducation à la sécurité routière.

Nous ne contestons pas l'existence d'un débat sur l'opportunité de rendre le casque obligatoire pour tous les cyclistes.

Nous nous interrogeons en revanche sur le fait qu'un élu chargé des mobilités puisse utiliser sa fonction municipale pour promouvoir une pétition sur ce sujet, au risque de brouiller le message de prévention porté auprès des habitants et des enfants.

Question :

Dans ce contexte, nous vous demandons :

- **Si cette prise de position engage la municipalité de Fontenay-aux-Roses ou si elle relève d'une initiative strictement personnelle de l'élus concerné ?**
- **Si vous approuvez l'utilisation de la fonction d'« élu aux mobilités à Fontenay-aux-Roses » dans la promotion de cette pétition et de cette vidéo ?**
- **Si la Ville entend rappeler publiquement que le port du casque demeure une mesure de protection recommandée pour tous les cyclistes et une obligation pour les enfants de moins de 12 ans ?**

- Enfin, quelles actions la municipalité mène ou compte mener pour promouvoir auprès des enfants et des familles les règles de sécurité à vélo, notamment le port du casque, l'éclairage, la visibilité et le respect du Code de la route ?

Nous vous remercions de bien vouloir préciser clairement si cette communication engage la Ville ou seulement son auteur à titre personnel.

[Accueil](#)[Liste des pétitions](#)[Aide](#)[rechercher](#)

Non à l'obligation du port du casque à vélo

Date limite de recueil des signatures
19/06/2029

PÉTITION

Non à l'obligation du port du casque à vélo

Stein VAN OOSTEREN 28/08/2026 Identifiant: N°6860

Marie-Pierre Vedrenne, ministre déléguée à la Citoyenneté, souhaite rendre le port du casque à vélo obligatoire. Paradoxalement cette mesure, que les Députés tentent régulièrement de faire passer, réduit l'usage du vélo et donc la sécurité des cyclistes. Par conséquent elle dégrade la santé publique, la protection du climat, le pouvoir d'achat des Français et la filière vélo française. Pour ces raisons, nous nous y opposons, comme la Fédération des Usagers et des Usagères de la Bicyclette (FUB) et le Réseau Vélo et Marche.

Explication : lorsque un pays oblige tous les cyclistes à s'équiper d'un casque, l'usage du vélo devient moins spontané, pratique et attractif. Par conséquent l'usage du vélo chute et avec lui l'effet « sécurité par le nombre » : plus les cyclistes sont nombreux et visibles dans la rue, plus les motorisés font attention à eux (et vice versa).

Cet effet a été confirmé par de nombreuses études, dont une célèbre étude de 2006 par Dorothy Robinson. Lorsque l'Australie et la Nouvelle Zélande ont rendu le port du casque obligatoire, le danger pour le cycliste n'avait pas baissé mais augmenté. Elle évoque une autre explication tout aussi contre-intuitive : le casque augmente le danger car le cycliste va se sentir protégé et prendra ainsi plus de risques. Cet effet appelé l'homéostasie du risque concerne aussi l'automobiliste : il percevra le cycliste casqué comme un cycliste protégé et expérimenté, et aura tendance à le frôler plus facilement (l'effet Walker).

Malgré l'évidence, beaucoup continuent à croire qu'il est urgent d'imposer le casque aux cyclistes. Les statistiques montrent exactement le contraire. Les cinq dernières années la fréquentation à vélo a augmenté de 40%, alors que le nombre de cyclistes décédés n'a augmenté que de 24%. Cela veut dire qu'il est presque deux fois plus sûr de faire du vélo aujourd'hui qu'il y a cinq ans ! Ce progrès s'explique par la hausse du nombre de cyclistes qui les protège davantage, mais aussi par le développement spectaculaire des aménagements cyclables. En dix ans le nombre de pistes cyclables a presque doublé, ce qui a fait bondir le nombre de cyclistes et a fait émerger une filière du vélo en 2024.

Si le gouvernement tient tant à la sécurité des cyclistes il ne faut pas les casquer, mais il faut casquer pour financer des pistes cyclables pour leur éviter des chocs. Comme aux Pays-Bas, où les deux seules catégories de cyclistes qui portent un casque sont les coureurs cyclistes et les touristes. L'écrasante majorité des cyclistes n'en portent pas car ils sont protégés par des pistes cyclables et par la réduction de la vitesse à 30 km/h.

En conclusion, nous ne sommes pas contre le casque ni contre la promotion du casque, mais contre l'obligation du port du casque à vélo. Nous préférons que le gouvernement refinance le Plan Vélo pour financer les infrastructures qui protègent les cyclistes, plutôt que de prendre une mesure contreproductive qui pénalise l'ensemble des usagers et des usagères à vélo.

Pétition déposée par Stein van Oosteren, élu aux mobilités à Fontenay-aux-Roses (92)

Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

1 250/100 000
SIGNATURES

IDENTIFIEZ-VOUS POUR
SIGNER LA PÉTITION

[Partager](#)
[Intégrer](#)

11:04

5G 45



Stein van Oosteren

8 sept. •



Pétition : non à l'obligation du casque

Le gouvernement veut rendre le casque obligatoire pour les cyclistes. Cette mesure aura l'effet contraire : elle va augmenter l'insécurité pour les cyclistes! (oui vous avez bien lu).

C'est une mesure populiste et facile : elle ne coûte rien à l'État, qui se défause subtilement sur le cycliste. Elle cache le fait que le gouvernement a coupé le budget du Plan Vélo, qui aurait permis de financer des pistes cyclables qui protègent les cyclistes vraiment.

Merci de signer la pétition, non pas contre le casque, mais contre l'OBLIGATION de le porter pour tous. Pour éviter cette mesure contreproductive et pour avoir le plan vélo financé auquel les Français ont droit.

<https://petitions.assemblee-nationale.fr/initiatives/i-6860>

#velo #casque FUB Mieux se Déplacer à Bicyclette MDB
Paris en Selle Collectif Vélo Île-de-France Les Boîtes à Vélo
- France



Commentez...

